

Mairie
de
MOMMENHEIM

67670



☎ 03.88.51.62.05
Fax 03.88.51.52.34

E-mail : mairie@mommenheim.fr
Site internet : www.mommenheim.fr

ARRETE MUNICIPAL

N° 43/2023

Arrêté de circulation

Le Maire de la Commune de MOMMENHEIM,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R44 et R225,
Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,
Vu l'organisation de la manifestation « En route pour Nathan » par l'association Pour l'Amour de Nathan le dimanche 03 septembre 2023,
Considérant la demande du 11 août 2023 présentée par M. et Mme Alexandre SCHNEIDER, Président de l'association Pour l'Amour de Nathan,
Considérant que cette manifestation oblige une réglementation de la circulation,

ARRETE

Article 1 : En raison de l'organisation de la manifestation « En route pour Nathan » et afin d'assurer la sécurité des participants, **la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits** :

- **le dimanche 03 septembre 2023 de 10h00 à 18h00 dans la rue de Rome, rue des Chênes, rue de l'Eglise, rue du Général de Gaulle, rue de la Paix, rue des Juifs jusqu'à la rue de la République.**

Ces interdictions ne s'appliquent pas aux véhicules de secours ainsi qu'aux véhicules participant à la manifestation.

Article 2 : La signalisation correspondante à cette interdiction sera mise en place par l'association "Pour l'Amour de Nathan" notamment par son Comité organisateur.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

Article 4 : Le Comité organisateur de cette manifestation prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer, le cas échéant, l'accès aux riverains et l'intervention des moyens de secours.

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement Haguenau-Wissembourg,
- M. le Chef du CTCD de Haguenau,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath,
- M. le Président du SDIS du Bas-Rhin,
- M. le Président de l'Association "Pour l'Amour de Nathan",
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,
- la société des bus RITMO de Haguenau,
- les bus de la SNCF,
- les riverains.

Fait à MOMMENHEIM, le 17 août 2023



Le Maire,

Francis WOLF